



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Mod DCC 19.01

Ré

M
k



22093589

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

(26 JUL. 2022

Le Greffier

N° d'entreprise : **0453 174 496**

Nom

(en entier) : **SELECT PISCINES**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Philippeville 265 - 6280 Gerpinnes**

Objet de l'acte : Changement de siège social

L'an deux mil-vingt-deux, le premier juillet, à dix-neuf heures, s'est réunie, ainsi qu'il suit, au siège social, l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Est présent :

Monsieur THIRY Bernard, actionnaire et administrateur

formant la totalité des membres actionnaires de la société.

Le capital étant entièrement représenté, l'assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

1. Transfert du siège social.

Mr THIRY Bernard fait, verbalement, rapport sur le transfert de siège social de la société.

L'assemblée, à l'unanimité des voix, prend les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Il est décidé de transférer le siège social à 6280 Gerpinnes, Allée des Noisetiers 10, à partir du 1er juillet 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Monsieur THIRY Bernard, administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 04/08/2022 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).